



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 29 JANVIER 2024 À 19 H. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont Monsieur Claude Lavoie Monsieur Yvon Gauthier Madame Huguette Tremblay Madame Laurence Martel Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Monsieur Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier.

2024/01-21

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2024/01-22

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2024/01-23

# ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-01 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

**CONSIDÉRANT** la résolution nº 2024/01-06 adoptée lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, Raymond Lavoie, a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette disposition de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être à nouveau soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2024-01 a été lu intégralement lors de l'assemblée du 22 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la relecture du règlement 2024-01;

Il EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire s'abstient de voter, que la résolution 2024/01-06 soit réputée approuvée.



2024/01-24

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

2024/01-25

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 18.

Raymond Lavoie Maire Steve Berthiaume

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.